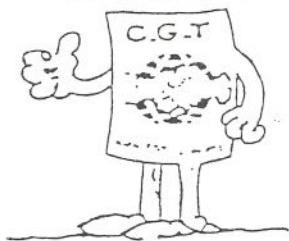


SNTRS



informations

Bulletin de liaison du Syndicat
National des Travailleurs de la
Recherche Scientifique C.G.T.

édité par nos soins.

25, RUE DES CHEVREUSE 91 400 ORSAY Tél. 69.07.60.13.

C.P. N° 50099 - Directeur de la Publication : G. MANDVILLE

Supplément au N°21 H MARDI 30 OCTOBRE 1990

2,00 F

S.N.T.R.S. INFO.

FLASH

Spécial **INSERM.**

A TOUS LES ADHERENTS

AUX SECRETAIRES REGIONAUX } CNRS
AUX MEMBRES DE LA CE }

SOMMAIRE

20^{ème}
CONGRÈS
DU
SNTRS.CGT

27 28 29 30
NOVEMBRE
1 9 9 0

A GIF-SUR-YVETTE (91)

PAGES 2 / 3 ---> POINT A L'INSERM ...

PAGE 4 ---> BUDGET INSERM 91.

PAGES 5 / 6 ---> **La C.S.G** NE DOIT PAS PASSER !

PAGES 7 / 8 ---> APPEL DU BUREAU CONFEDERAL DE LA CGT : SECURITE SOCIALE,
SANS ATTENDRE, TOUS ENSEMBLE DANS L'ACTION.

PAGES 9 / 10 ---> **Retraite** LETTRE OUVERTE AU MINISTRE DES FINANCES.

PAGES 11 / 12 ---> COMMUNIQUE DE PRESSE
VALIDATION DES ANNEES DE NON-TITULAIRE : HALTE A
L'INJUSTICE.

PAGES 13 / 16 ---> CARTES-PETITION A FAIRE SIGNER .

PAGE 17 ---> **20^e Congrès** : CONSTRUISONS ENSEMBLE UN GRAND SYNDICAT CGT
INTERCATEGORIEL : LE SNTRS-CGT

PAGE 18 ---> CONVOCATION-MANDAT POUR LA CONFERENCE NATIONALE INSERM.

PAGES 19 / 20 ---> DECLARATION ET PETITION DE L'"APPEL DES CENT" :
HALTE AUX ESSAIS NUCLEAIRES

P O I N T A L ' I N S E R M ...

Ce SNTRS-INFO INSERM a pris bien du retard pour cette rentrée, mais reflète les difficultés de l'organisation militante au sein de la section INSERM. Nous espérons que vous avez néanmoins suivi l'activité syndicale dans les SNTRS-INFO et BRS.

L'action de la rentrée concerne essentiellement la lutte contre la C.S.G. (Cotisation Sociale Généralisée) avec manifestation CGT le 25 Octobre, et la bataille pour un calcul juste du rachat des années de cotisation retraite. L'action s'est élargie à tous les EPST et s'adresse directement au Ministère des Finances (Cf. carte-pétition).

A l'INSERM, nous entrons dans la phase électorale pour les CSS. Nous n'avons pu malheureusement présenter des listes partout malgré les efforts du Bureau National, mais il reste important de faire voter le plus possible SNTRS-CGT.

Nous avons récemment rencontré la direction, au cours d'une entrevue intersyndicale avec Mr LAZAR et d'une entrevue SNTRS avec Mr DODET et Mr LECLERC, nouveau Chef du personnel.

Nous avons abordé les problèmes des budgets 90 et 91 (voir article spécifique). Pour la politique scientifique, la direction à l'intention de demander aux CSCRI et aux nouvelles instances scientifiques élues d'établir un rapport de conjoncture très engagé par l'analyse de la réalité du terrain et axé vers l'implantation territoriale en vue d'une restructuration interne par région.

A suivre...

Plusieurs fédérations se sont mises en place dernièrement, regroupant CNRS, INSERM, divers... Un Conseil scientifique et un Conseil de gestion sont à mettre en place. Veillons à ce que tous les personnels puissent y être représentés.

Pour les ITA, un calendrier annuel fixe a été proposé et sera mis en place dès cette année.

- Novembre : sélection professionnelle
- Décembre : CAP
- Janvier à Mai : concours internes
- Mai à Novembre : concours externes.

Pour cette année, vu le retard pris par l'attente de la sortie des textes supprimant la limite d'âge, les dossiers des concours internes seront à déposer en Novembre et ceux-ci se tiendront dès Janvier, cumulant les postes 90/91 (en tout 200 possibilités).

Nous avons aussi appris la décision de l'Administration de ne plus faire siéger les directeurs d'Unités dans les jurys des concours externes, tant dans les dernières sessions, leur pression posait des problèmes aux jurys.

N'ayant toujours pas eu de réponse à notre lettre sur l'évaluation quadriennale, nous avons réaffirmé nos positions sur la notion des qualifications et l'objectif de l'évaluation des ITA. Aucun problème n'est apparu dans les discussions, mais nous avons insisté pour que dans la note écrite cela figure clairement.

Une autre activité de cet automne est la préparation du Congrès du syndicat, du 27 au 30 NOVEMBRE 90 à GIF-SUR-YVETTE. Tu as dû recevoir tous les

textes préparatoires dans le BRS. Ce congrès doit être l'émanation des sections par ses délégués.

A l'INSERM, nous tiendrons la CONFERENCE NATIONALE, le 9 NOVEMBRE à l'INSERM (Cf. convocation-mandat ci-jointe). C'est une occasion unique de faire participer tous les adhérents, y compris les hors section.

Nous préparerons la direction de la section nationale INSERM en élisant la Commission Exécutive.

La CE INSERM a décidé de ne pas avoir de textes spécifiques, mais l'activité de la section nationale est intégrée dans le rapport d'activité et peu de points spécifiques sont apparus dans l'orientation.

Par contre, il nous a paru important, pour préparer le congrès et surtout l'action syndicale à venir, de discuter avec tous sur le vécu du travail dans son ensemble en abordant des grands domaines tels que l'organisation de l'équipe, place l'ITA en son sein, sa qualification, l'évolution des structures INSERM en liaison avec celles du CNRS et l'Université, les problèmes de rémunérations, pouvoir d'achat, reclassement.

De nombreuses discussions ont fait apparaître un décalage entre la perception des revendications et leur concrétisation en action. C'est en partie de là que doit déboucher une pratique syndicale offensive. Dans cette pratique doit aussi s'intégrer notre responsabilité de défense de toutes les catégories, y compris les chercheurs.

L'ensemble du syndicat a, au dernier congrès, souhaité devenir un syndicat intercatégoriel et a ouvert son champ de syndicalisation aux chercheurs, mais la réalité n'a pas beaucoup changé depuis.

Voilà quelques éléments pour lancer le débat et nous espérons vous voir nombreux pour une bonne conférence nationale, tant par sa participation que par ses débats.



BUDGET INSERM 91

EMPLOI :

Créations d'emploi

ITA

8 IR2
7 IE2
10 AI
25 T3
2 AAR
13 SAR3

65 dont 20 (SIDA)

CHERCHEURS

10 DR2
35 CR2

45

TRANSFORMATIONS D'EMPLOI

15 ACT	>	15 AJT
30 AJT	----->	30 T3
16 T3	----->	16 AI
8 AI	----->	8 IE
8 IE	----->	8 IR

77

Administratifs

5 AGA	----->	5 AJA
15 AJA	----->	15 SAR
5 SAR	----->	5 AAR

25

Ce qui donner 102 possibilités.

Le budget de l'INSERM est, nous dit-on "le meilleur de tous les EPST".

CREDITS :

Le titre 6, c'est-à-dire les budgets d'unité plus les équipements mi-lourds et l'immobilier augmentent de 5,7%.

Le budget global (Dotation ordinaire + autorisations de programmes) augmente de 16,5 %, ce qui s'explique par l'attribution sur le budget de l'INSERM des crédits consacrés au SIDA.

Commentaire :

Bien sûr, il y a eu de plus mauvais budgets. Mais une augmentation de 5,7% avec un taux d'inflation à 3%, cela représente une stagnation de la plupart des budgets d'unités si l'on tient compte de la régression de l'an dernier. Ce qui ne permettra pas, en tout cas, de faire diminuer la part contractuelle dans les budgets d'unités.

Création d'emploi, modérée, (recul en création de postes chercheurs), à noter que pour la première fois depuis des années, il y a autant de créations d'ITA que de Chercheurs.

Pour les transformations d'emplois, 102 possibilités, ce qui, ajoutées à celles de 89, devrait faire 200 promotions. Mais la répartition ne tient pas compte de la réalité de la pyramide du déclassement car on ne compte, par exemple, que 8 passages AI vers IE, alors que c'est un véritable goulet d'étranglement.

SNTRS-CGT

LA CONTRIBUTION SOCIALE GENERALISEE (C S G)

NE DOIT PAS PASSER !

Le gouvernement a décidé de faire passer cet automne différentes lois pour instituer une cotisation sociale généralisée (CSG), pour "réformer" le système de santé avec suppression de la moitié des services d'urgences, fermeture de centaines d'hôpitaux, suppression de 60 000 lits...

Depuis le 11 Juin les personnels de la CPAM de l'Essonne sont en grève contre la remise en cause de leur convention collective, contre l'introduction du salaire au mérite, pour le respect du principe : à travail égal, coefficient égal, salaire égal, pour un déroulement de carrière rémunérant leur qualification.

Cet été un rapport gouvernemental frauduleusement attribué à l'INSEE, présenté par le président de la fédération des assurances (privées) a bénéficié de tout un tintamarre médiatique : le système actuel de retraites serait au bord de la faillite, il faudrait vite diminuer les pensions, augmenter le nombre d'années de cotisation et surtout passer au système par capitalisation.

Il y a un lien entre tout cela.

Qu'est-ce que la Sécurité Sociale ?

- . Les cotisations (part salariale et part patronale) font partie du salaire. A ce titre elles sont prélevées à la source, elles sont du salaire différé en ce sens qu'elles servent, en temps réel, à verser les pensions des retraités et à payer les soins et indemnités journalières des malades. Le système actuel est fondé sur la solidarité entre travailleurs. Il est géré par une institution indépendante, dont le budget est indépendant de celui de l'Etat.

Les caisses qui gèrent l'argent des cotisations sont autonomes. Elles sont gérées par les représentants élus des salariés et du patronat. Les ordonnances de 67, première attaque contre l'autonomie, ont introduit les directeurs nommés par le gouvernement, alors que les caisses ne devraient être gérées que par les représentants des salariés.

Les sommes -considérables- des cotisations échappent aux capitalistes qui souhaitent les voir rejoindre le marché des assurances privées.

On comprend que, voulant dénaturer la Sécurité Sociale, patronat et gouvernement s'attaquent à ses personnels.

Les patrons n'ont jamais digéré la conquête ouvrière qu'est la Sécurité Sociale arrachée à la Libération en France.

Le patronat exige et le gouvernement exécute : ce dernier vient de mettre au point un projet de cotisation sociale généralisée qui serait un grand pas vers la fiscalisation de la Sécurité Sociale : les remboursements des soins ne seraient plus de droit mais dépendraient chaque année des choix faits par le gouvernement dans le budget de l'Etat. Rappelons un précédent : la vignette automobile avait été créée prétendument pour les vieux. Le produit de cet impôt nouveau a fondu dans le budget général de l'Etat et les vieux n'en ont pas vu un franc. Cette CSG serait un impôt de 1,1% sur les revenus bruts (avant cotisations).

La taxe sur les tabacs et alcools, expressement dévolue à la Sécurité Sociale par le gouvernement, a rapporté 4,1 milliards de F en 1989. Tout est resté dans les caisses de l'Etat !

La CSG rapporterait 30 milliards dont 28 proviendraient des seuls salariés et retraités. Et ils osent appeler ça une mesure de justice sociale !

On l'a compris, cette offensive vise à changer la nature de la Sécurité Sociale. Elle va beaucoup plus loin que les attaques précédentes même aussi graves que les ordonnances de de Gaulle en 1967 ou plus récemment les décrets Séguin qui ont retiré les 100% à 600 000 malades. Il s'agirait cette fois d'en finir avec cette conquête ouvrière : l'impôt financerait le minimum minimorum et ceux qui pourraient cotiser volontairement auprès d'assurances privées auraient des prestations et des retraites supérieures (système des USA et de RFA). Ce qui est en jeu cet automne, c'est la destruction du principe de solidarité entre les travailleurs, les retraités et la population laborieuse qui fonde la Sécurité Sociale. Ce serait le retour à la charité pour les pauvres. La médecine de qualité à laquelle tous ont droit aujourd'hui serait désormais réservée aux riches.

NON A LA CSG !

Le conseil des ministres du 3 octobre doit décider de l'inscription de ce projet à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale.

Le Bureau National du SNTRS-CGT a envoyé un télégramme à l'Elysée pour que ce projet soit retiré. Il invite les sections à mobiliser les personnels par l'envoi de pétitions, télégrammes, motions d'AG etc...

Il appelle les personnels à participer aux actions prévues le 3 octobre.

APPEL DU BUREAU CONFEDERAL DE LA CGT

SECURITE SOCIALE,

SANS ATTENDRE, TOUS ENSEMBLE POUR L'ACTION

Le Gouvernement vient de décider de l'instauration d'une Contribution sociale généralisée afin de "contribuer" au financement de la Sécurité sociale suscitant beaucoup de mécontentement.

Il s'agit bien d'un impôt supplémentaire. Tous les salariés sans exception devront le payer, y compris ceux qui n'étaient pas redevables de l'impôt sur le revenu. Une majorité de retraités et de nombreux chômeurs sont également concernés.

On nous parle de solidarité alors qu'il s'agit de la faire voler en éclat et d'étatiser la Sécurité sociale. Ensemble, salariés, retraités et chômeurs paieront près de 10 fois plus que les revenus du capital qui, par ailleurs, bénéficieront de nombreux cadeaux. C'est un cheval, une alouette ! Oui, il faut plus de solidarité mais en faisant contribuer les revenus du capital.

De plus, les salariés et leurs représentants auront encore moins leur mot à dire au moment même où le Gouvernement vient de faire annuler les élections qui devaient avoir lieu.

Pour tenter de limiter mécontentement et crainte, le Gouvernement fait grand bruit sur un allègement de la charge des petits et moyens salaires. Mais il cache que cela est seulement vrai pour la première année et esquivé les conséquences des augmentations futures. Le taux de cet impôt sera fixé chaque année dans le cadre du budget de l'Etat. Cette soi-disant solidarité éphémère est un leurre.

La Contribution sociale généralisée ne répond pas au besoin de financement de la Sécurité sociale. La perspective est à l'aggravation de la charge des salariés. La tendance à la fiscalisation du financement de la Sécurité sociale va donc s'accentuer sous la pression du patronat et du gouvernement.

Baisse du pouvoir d'achat, réduction des prescriptions de santé, des soins et des remboursements vont donc conjuguer leurs effets et peser lourdement sur les conditions de vie des familles. La réforme hospitalière va dans le même sens et les menaces sur le droit à la retraite à 60 ans également.

La Contribution sociale généralisée est injuste et dangereuse. Elle doit être combattue avec la plus grande énergie. Ce qui est urgent c'est d'y faire barrage.

Pour sa part, la CGT a formulé des propositions pour un autre financement de la Sécurité sociale et sa gestion démocratique mais dans l'immédiat, ce qu'il faut c'est mettre en échec cet impôt inique. Cela est possible.

Le Gouvernement veut aller vite et faire débattre son projet dans les prochains jours à l'Assemblée Nationale. Alors, sans attendre, que de partout et de façon la plus large possible s'exprime la détermination des salariés, des retraités, des chômeurs, de tous les assurés sociaux. Il n'y a pas de temps à perdre. Il faut se mobiliser et se rassembler largement.

Déjà, FO, la CFTC, la CGC et la CGT, de nombreuses associations ou personnalités, ont condamné cette mesure.

En se rassemblant, salariés, assurés sociaux nous pouvons obliger le Gouvernement à retirer son projet. Sur cette base là, toutes les organisations syndicales doivent pouvoir appeler à l'action la plus unie possible. C'est cela qui donnera de la force à la riposte des salariés. Que de partout monte cette exigence.

La CGT, pour sa part, y est prête. Elle appelle toutes ses organisations à préparer activement sur tous les lieux de travail une journée d'action interprofessionnelle.

L'heure est à l'action unie, puissante, rassembleuse.

Montreuil, le 10 octobre 1990



SGEN-CFDT INSERM
 SNCS-FEN
 SNIRS-CGC
 SNPCEN-FEN
 SNPRESS-FO
 SNPTES-FEN
 SNTRS- CGT

RETRAITE
 LETTRE OUVERTE

Monsieur le Ministre d'Etat
 Ministère de l'Economie
 des Finances et du Budget
 139, rue de Bercy
 TELEDON 151
 75572 PARIS 12ème

Monsieur le Ministre d'Etat,

Les personnels des EPST, titularisés en 1984, attirent votre attention sur le grave préjudice qu'ils subissent du fait des modalités de validation de leurs années de service contractuel au titre de la retraite de titulaire.

Depuis 1982, les organisations syndicales n'ont cessé de dénoncer le caractère injuste de ce mode de validation.

Les retenues rétroactives sont calculées sur la base du traitement de 1984 (sans tenir compte du parcours indiciaire réel) et les cotisations Sécurité Sociale et IRCANTEC, qui viennent en déduction, sont celles qui ont été effectivement versées (non réévaluées en francs actuels). Ceci se traduit par des "dettes" considérables (pouvant atteindre plusieurs centaines de milliers de francs) que les personnels sont obligés de rembourser s'ils veulent bénéficier d'une retraite de titulaire.

De plus les agents étant contraints de faire valider la totalité du temps de contractuel, certains d'entre eux seront amenés à faire valoir plus des 37,5 annuités suffisantes pour bénéficier d'une retraite de titulaire à taux plein.

Les montants élevés de la "dette" et la date relativement tardive de remise en recouvrement, feront que de nombreux personnels n'auront pas fini de payer au moment de leur départ à la retraite et verront leur pension amputée de 20 %.

Dans un contexte général de stagnation salariale, ces mesures se traduiront par une baisse supplémentaire d'au moins 3 % du pouvoir d'achat des Personnels de la Recherche Publique.

Le Ministre de la Recherche et de la Technologie nous a fait part des propositions qu'il vous a adressées. Ces propositions tendent à modifier le système actuel de la validation.

Nous voulons vous rappeler les exigences largement exprimées par les personnels des EPST.

Nous demandons que soit calculée la "dette" réelle, c'est-à-dire la différence entre ce que les personnels auraient payé comme titulaire et ce qu'ils ont payé comme non-titulaire. Ceci implique :

- la prise en compte du parcours indiciaire réel des personnels pour la détermination des retenues rétroactives,
- la réactualisation des cotisations versées auprès de la Sécurité Sociale et de l'IRCANTEC (nous considérons que cette mesure ne doit pas conduire l'Etat à récupérer auprès des Caisses de retraite des sommes qui, à l'époque, ont servi à payer les pensions des retraités non-titulaires).

Nous demandons également qu'il n'y ait pas obligation de valider, au-delà de 37,5 annuités, les services accomplis comme non-titulaire afin de ne pas conduire à des rachats inutiles pour la pension.

Nous demandons également que les services de contractuel effectués par des agents recrutés à mi-temps soient validables, ce qui n'est toujours pas le cas aujourd'hui.

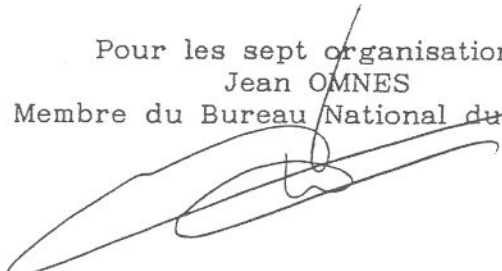
Ces nouvelles modalités équitables doivent s'accompagner de l'ouverture d'une nouvelle période d'option pour ceux qui ont renoncé à faire valoir leur droit et d'une application rétroactive de ces nouvelles mesures pour les personnels qui ont déjà accepté la validation.

Pour nous, il s'agit là de mesures de stricte équité qui respectent la dignité des Personnels de la Recherche Publique.

Nous souhaitons vous rencontrer dans les meilleurs délais pour débattre de l'ensemble de ces problèmes.

Orsay, le 14 septembre 1990

Pour les sept organisations
Jean OMNES
Membre du Bureau National du SNTRS-CGT



SGEN-CFDT	INSERM	CGT-INED	
CGT-INRA		SGPO-CGT	SNCS-FEN
SNIRS-CGC		SNPCEN-FEN	SNPREES-FO
SNPTES-FEN		SNTRS-CGT	UNSES-CGT

Syndicats des EPST (CNRS, INSERM, INRIA, INRA, INED, ORSTOM et l'Enseignement supérieur)

Communiqué de presse

*Validation des années
de non-titulaire :*
HALTE A L'INJUSTICE

L'intervention des personnels, depuis plusieurs mois a conduit le MRT à adresser, fin juillet, au Ministère des Finances, un dossier contenant des propositions de modification des règles de validation des années de non-titulaire au titre de la retraite.

Certaines de ces propositions vont dans le même sens que les nôtres, car elles modifient le système existant sur le fond.
Une autre série de propositions ne représentent que des aménagements de portée très limitée.
Depuis la fin juillet : aucune nouvelle du Ministère des Finances.

* * *
* *

Les personnels doivent poursuivre leur pression sur les Ministères de la Recherche et des Finances afin que s'ouvrent rapidement des négociations. Celles-ci devront déboucher sur la mise en place d'un nouveau système de validation.

* * *
* *

Aujourd'hui, les retenues rétroactives sont calculées sur la base du traitement à la date de titularisation (sans tenir compte du parcours indiciaire réel) et les cotisations Sécurité Sociale et IRCANTEC, qui viennent en déduction de la "dette", sont celles qui ont été effectivement versées (non réévaluées en francs actuels). Ceci se traduit par des "dettes" considérables (pouvant atteindre plusieurs centaines de milliers de francs) que les personnels sont obligés de rembourser s'ils veulent bénéficier d'une retraite de titulaire.

Cette injustice doit être réparée.

Nous demandons que soit calculée la "dette" réelle, c'est-à-dire la différence entre ce que les personnels auraient payé comme titulaire et ce qu'ils ont payé comme non-titulaire.

Ceci implique :

- la prise en compte du parcours indiciaire réel des personnels pour la détermination des retenues rétroactives,
- la réactualisation des cotisations versées auprès de la Sécurité Sociale et de l'IRCANTEC (nous considérons que cette mesure ne doit pas conduire l'Etat à récupérer auprès des Caisses de retraite des sommes qui, à l'époque, ont servi à payer les pensions des retraités non-titulaire).

Nous demandons qu'il n'y ait pas obligation de valider, au-delà de 37,5 annuités, les services accomplis comme non-titulaire afin de ne pas conduire à des rachats inutiles pour la pension.

Nous demandons que les services de contractuel effectués par des agents recrutés à mi-temps soient validables, ce qui n'est toujours pas le cas aujourd'hui.

Ces nouvelles modalités équitables doivent s'accompagner de l'ouverture d'une nouvelle période d'option pour tous ceux qui ont renoncé à faire valoir leur droit et d'une application rétroactive de ces nouvelles mesures pour les personnels qui ont déjà accepté la validation.

NOS ORGANISATIONS APPELLENT A POURSUIVRE ET A ELARGIR L'ACTION dans tous les Etablissements Publics de Recherche et les Etablissements d'Enseignement Supérieur.

ELLES APPELLENT A ORGANISER, dans les laboratoires et services, des ASSEMBLEES GENERALES afin de débattre de la poursuite de l'action, à faire signer la carte-pétition, à intervenir sous toutes les formes possibles auprès des Ministères, des directions d'organismes, des élus locaux et nationaux.

SGEN-CFDT INSERM
CGT-INED
CGT-INRA
SGPO-CGT
SNOS-FEN
SNIRS-CGC
SNPCEN-FEN
SNPREES-FO
SNPTES-FEN
SNTRS-CGT
UNSES-CGT

*Validation des années
de non-titulaire :*

HAUTE A L'INJUSTICE

SGEN-CFDT INSERM
CGT-INED
CGT-INRA
SGPO-CGT
SNOS-FEN
SNIRS-CGC
SNPCEN-FEN
SNPREES-FO
SNPTES-FEN
SNTRS-CGT
UNSES-CGT

*Validation des années
de non-titulaire :*

HAUTE A L'INJUSTICE

SGEN-CFDT INSERM
CGT-INED
CGT-INRA
SGPO-CGT
SNOS-FEN
SNIRS-CGC
SNPCEN-FEN
SNPREES-FO
SNPTES-FEN
SNTRS-CGT
UNSES-CGT

*Validation des années
de non-titulaire :*

HAUTE A L'INJUSTICE

SGEN-CFDT INSERM
CGT-INED
CGT-INRA
SGPO-CGT
SNOS-FEN
SNIRS-CGC
SNPCEN-FEN
SNPREES-FO
SNPTES-FEN
SNTRS-CGT
UNSES-CGT

*Validation des années
de non-titulaire :*

HAUTE A L'INJUSTICE

Je demande l'ouverture de négociations pour un nouveau système de validation des années de non-titulaire avec :

- * la prise en compte du parcours indiciaire réel,
- * la réactualisation des cotisations versées à la Sécurité Sociale et à l'IRCANTEC,
- * la non-obligation de valider au-delà de 37,5 annuités,
- * la validation des années de service à mi-temps,
- * l'ouverture d'une nouvelle période d'option et l'application rétroactive du nouveau système.

NOM

PRENOM

SIGNATURE



MONSIEUR
LE MINISTRE D'ETAT
MINISTRE DES FINANCES
139 rue de Bercy
TELEDOC 151
75572 PARIS 12ème

Je demande l'ouverture de négociations pour un nouveau système de validation des années de non-titulaire avec :

- * la prise en compte du parcours indiciaire réel,
- * la réactualisation des cotisations versées à la Sécurité Sociale et à l'IRCANTEC,
- * la non-obligation de valider au-delà de 37,5 annuités,
- * la validation des années de service à mi-temps,
- * l'ouverture d'une nouvelle période d'option et l'application rétroactive du nouveau système.

NOM

PRENOM

SIGNATURE



MONSIEUR
LE MINISTRE D'ETAT
MINISTRE DES FINANCES
139 rue de Bercy
TELEDOC 151
75572 PARIS 12ème

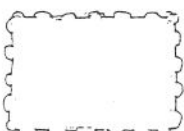
Je demande l'ouverture de négociations pour un nouveau système de validation des années de non-titulaire avec :

- * la prise en compte du parcours indiciaire réel,
- * la réactualisation des cotisations versées à la Sécurité Sociale et à l'IRCANTEC,
- * la non-obligation de valider au-delà de 37,5 annuités,
- * la validation des années de service à mi-temps,
- * l'ouverture d'une nouvelle période d'option et l'application rétroactive du nouveau système.

NOM

PRENOM

SIGNATURE



MONSIEUR
LE MINISTRE D'ETAT
MINISTRE DES FINANCES
139 rue de Bercy
TELEDOC 151
75572 PARIS 12ème

Je demande l'ouverture de négociations pour un nouveau système de validation des années de non-titulaire avec :

- * la prise en compte du parcours indiciaire réel,
- * la réactualisation des cotisations versées à la Sécurité Sociale et à l'IRCANTEC,
- * la non-obligation de valider au-delà de 37,5 annuités,
- * la validation des années de service à mi-temps,
- * l'ouverture d'une nouvelle période d'option et l'application rétroactive du nouveau système.

NOM

PRENOM

SIGNATURE



MONSIEUR
LE MINISTRE D'ETAT
MINISTRE DES FINANCES
139 rue de Bercy
TELEDOC 151
75572 PARIS 12ème

20ème CONGRES : construisons ensemble un grand syndicat CGT intercatégoriel :

le SNTRS-CGT

La recherche est devenue un enjeu majeur dans les stratégies politiques et dans les stratégies des grands groupes industriels transnationaux.

Aujourd'hui le redéploiement économique des multinationales dans le cadre de leur stratégie européenne et internationale s'effectue à l'encontre des équilibres nationaux et conduit à une accentuation des disparités régionales.

Des années de combat de l'ensemble des personnels ont permis de préserver et développer de grands organismes nationaux de recherche publique comme le CNRS, l'INSERM, l'INRIA.

La politique de restructuration de la recherche scientifique, les difficultés que rencontrent les personnels dans les laboratoires et services, appellent plus que jamais une activité syndicale intercatégorielle qui s'appuie sur les préoccupations particulières à chaque catégorie pour les rassembler et les faire agir ensemble. Toutes ces questions seront au centre de la préparation du 20ème Congrès du SNTRS-CGT.

Le SNTRS-CGT, en ouvrant son champ de syndicalisation à toutes les catégories de personnel, lors de son 19ème Congrès, a fait le premier pas vers un grand syndicat CGT intercatégoriel.

Loin de gommer les différences hiérarchiques, de sensibilité, d'éducation, la démarche du SNTRS-CGT est fondée sur l'appréhension fine des caractéristiques spécifiques et/ou catégorielles.

Il s'agit de promouvoir une activité syndicale prenant mieux en charge tant les aspirations de chacun, que celles de l'ensemble des travailleurs scientifiques et d'être le syndicat intercatégoriel dans lequel les personnels se reconnaissent.

Il s'agit, aujourd'hui, au-delà des mots, de parvenir à ce que la construction de ce syndicat devienne l'affaire de tous les adhérents du SNTRS-CGT, à partir de nos réflexions sur la situation dans la recherche, des travaux du groupe "ingénieurs-chercheurs", de notre expérience et de nos pratiques. Les sections syndicales sont au premier rang pour prendre les initiatives nécessaires à la réalisation de cet objectif.

L'organisation de collectifs, comme par le passé le collectif des POSC ou des administratifs, peut être un moyen d'action spécifique ou d'aide à l'initiative des sections syndicales, mais c'est d'abord au niveau local que l'activité syndicale est diversifiée.

Ce syndicalisme n'est possible que dans la confrontation des idées et l'échange d'expériences permises par l'appartenance à une confédération représentative de la diversité du monde du travail, et dont "l'orientation et l'action s'inspirent des principes du syndicalisme démocratique de masse et de classe" comme le rappellent les statuts de la CGT.

La CE appelle les sections syndicales dans le cadre de la préparation du 20ème Congrès :

- à prendre des initiatives pour débattre avec l'ensemble des personnels, quelque soit leur statut ou leur catégorie, de leurs situations, des solutions et des actions que préconise le SNTRS-CGT.
- à débattre avec les chercheurs, sans exclusive, de la nécessité de développer le syndicat national intercatégoriel CGT des travailleurs scientifiques qu'est le SNTRS-CGT.

PARIS, le 21 Septembre 1990.

ENTRSSYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE25, rue de Chevreuse
91400 ORSAY

ORSAY, le 24 octobre 1990

CONVOCATION-MANDAT

Cher (e) Camarade,

Tu es prié (e) d'assister à la CONFERENCE NATIONALE INSERM

qui se tiendra le : VENDREDI 9 NOVEMBRE 1990

de 9 h à 17 h30

Salle Bugnard N°132

101, rue de Tolbiac 75013 PARIS

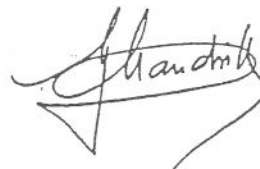
ORDRE DU JOUR :

(métro : TOLBIAC)

- Préparation du 20ème congrès

Comptant sur ta présence, reçois, cher (e) Camarade, nos
fraternelles salutations.

G.MANDVILLE



Secrétaire Général.

NB : La présente convocation vaut MANDAT pour solliciter
une autorisation spéciale d'absence prévue au Chapitre II,
Section I, du décret n°82-447 du 28 Mai 1982 relatif à
l'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique.

APPEL DES CENT

67, rue de l'Aqueduc
75010 Paris
Tél. : 42 03 15 33

DECLARATION

- LES RESULTATS DE LA CONFERENCE DU BUREAU INTERNATIONAL DE LA PAIX
- LES DECISIONS

La Conférence Annuelle du BIP réunie à CRETEIL du 14 au 16 septembre 1990 s'est conclue par l'adoption de plusieurs textes et par des décisions d'action.

Dans une déclaration intitulée "Halte aux essais nucléaires" la Conférence annonce une campagne mondiale pour l'arrêt des essais nucléaires.

Un court texte de pétition a été adopté qui sera soumis dans le monde entier à la signature de tous les habitants. Ce texte demande à tous les gouvernements d'agir en faveur d'un Traité d'Interdiction Totale des Essais Nucléaires et de faire entendre leur voix en ce sens lors de la Conférence d'Amendement de l'actuel Traité d'Interdiction Partielle qui débutera en janvier 1991 à NEW YORK.

Le 7 janvier marquera un premier temps fort de la campagne :

Ce jour là, dans le monde entier, il s'agira de s'adresser aux parlements et aux gouvernements ainsi qu'aux ambassades des puissances nucléaires, partout, tous ensemble, pour demander l'arrêt définitif des essais nucléaires.

Sur la suggestion des pacifistes du Kazakhstan qui ont réussi à imposer un moratoire de fait des essais nucléaires soviétiques, la Conférence a décidé de s'adresser aux Chefs d'Etat des puissances nucléaires pour que ce moratoire soit officialisé par l'URSS et serve d'exemple aux autres états nucléaires.

La Conférence demande en outre à la France et à la Chine de signer les traités existants et de participer aux Conférences de révision et d'amendement.

La Conférence soutient la campagne internationale actuellement menée parmi les parlementaires de nombreux pays qui devrait elle aussi connaître un temps fort en janvier 1991.

Concernant la situation critique dans le Golfe Persique, le BIP a adopté une déclaration en faveur d'une solution négociée de la crise. La Conférence s'est adressée à François MITTERRAND pour lui faire part de son inquiétude devant l'escalade que signifie l'envoi de nouvelles troupes.

Les différents ateliers ont proposé une série d'actions qui concernent la communauté scientifique, les syndicats, les églises, les enseignants.

Une date est particulièrement importante pour les pacifistes français : il s'agit du 19 novembre, jour d'ouverture de la Conférence des 35 Etats de la CSCE à PARIS. Elle fournira aux mouvements pacifistes l'occasion de réaffirmer leur point de vue.

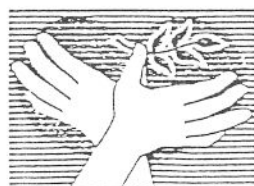
Une brochure est en préparation qui rendra compte de l'ensemble des interventions et des travaux de la conférence et qui dressera la liste exhaustive des propositions et actions projetées.

L'Appel des Cent se charge de la diffuser.

Au printemps 82, cent personnalités représentatives des différents milieux de l'opinion publique française décident dans un esprit de large union d'appeler à une marche pour la Paix et le Désarmement à Paris. Aussitôt après cette

Initiative couronnée de succès les personnalités présentes à cette marche conviennent de rester unies pour prolonger leur action. Par la suite des milliers d'autres personnalités de diverses origines, animées d'une même volonté pacifique unifiée se joignent à ce rassemblement pour le Droit et la Vie et à la Paix. Depuis "L'APPEL DES CENT" n'a cessé de se renforcer, d'élargir son audience, nationale et internationale. Il est largement ouvert à toutes celles et à tous ceux qui rejettent la monstruosité de la guerre nucléaire, qui veulent que la

détente se substitue à la tension, que prévaille la négociation au vu d'un désarmement équilibré, que l'argent englouti par la course aux armements soit consacré aux œuvres de vie et qui entendent agir pour que triomphe la volonté pacifique des peuples.



HALTE AUX ESSAIS NUCLEAIRES.

Représentants des pacifistes de tous les continents réunis à PARIS, le 14 septembre 1990, nous alertons l'opinion publique sur les périls que la crise du Golfe Arabo-Persique fait peser sur la paix du monde. Le déclenchement d'un conflit pourrait dégénérer en apocalypse nucléaire.

Les tensions actuelles soulignent l'urgente nécessité de construire un nouvel ordre mondial de la paix. Une première mesure radicale s'impose : L'ARRET DES ESSAIS NUCLEAIRES, LA REPRISE IMMEDIATE ET UNE CONCLUSION RAPIDE DES NEGOCIATIONS SUR LE DESARMEMENT NUCLEAIRE EN VUE D'ELIMINER TOUTES LES ARMES NUCLEAIRES.

Au nom du droit de l'homme à la Paix, nous demandons solennellement aux gouvernements des nations nucléaires d'en finir avec ces expériences ruineuses et dangereuses.

Nous appelons les hommes et les femmes de tous les pays à s'associer à cette exigence.

Pour devenir un état permanent et irréversible la paix a besoin de toutes les bonnes volontés. Formons autour d'elle la chaîne universelle de l'amitié et de la solidarité de tous les terriens.

Texte à conserver par le signataire

Cette pétition décidée par les représentants d'organisations pacifistes de 22 pays réunis à PARIS en septembre 1990 est soumise à la signature de tous les habitants de la planète, dans tous les pays du monde.

- Nous demandons à tous les Etats d'agir en faveur de l'interdiction totale des essais nucléaires, étape essentielle sur la voie d'un monde débarrassé des armes nucléaires.
- Nous demandons que les Gouvernements décident de cette interdiction lors de la Conférence d'amendement du Traité sur l'Interdiction Partielle des essais nucléaires qui débutera à NEW YORK en janvier 1991.

NOM	ADRESSE (facultatif)	SIGNATURE